



PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Projet de géothermie profonde : quelle place pour le débat démocratique ?**

Que l'on soit favorable ou non au projet de géothermie profonde prévu en Haute-Sorne, force est de constater que celui-ci ne manque pas de faire réagir.

Sur le plan juridique, plusieurs recours ont été déposés au Tribunal fédéral contre ce projet.

Sur le plan politique, une initiative populaire a récemment été déposée avec plus de 4000 signatures et demande l'interdiction de l'exploration et l'exploitation de la géothermie profonde sur tout le territoire cantonal. Cette initiative vise clairement le projet situé en Haute-Sorne mais également d'autres futurs projets.

Indépendamment de la procédure au Tribunal fédéral, le dépôt de cette initiative pose la question de la suite de la procédure d'un point de vue politique et démocratique.

En ce qui nous concerne, la question n'est pas de savoir qui est pour ou contre la géothermie profonde. Ce débat pourra certainement se tenir dans les prochains mois et chacun sera libre d'avoir son appréciation. La question qui se pose aujourd'hui est celle des droits politiques : on le sait, le traitement d'une initiative populaire peut prendre du temps, voire beaucoup (trop) de temps. Cela dépend d'une multitude d'éléments liés au processus suivi par une initiative populaire.

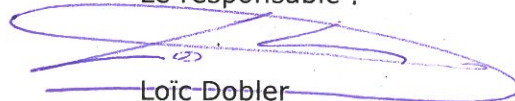
Il serait néanmoins discutable que l'initiative ne puisse pas atteindre son but en cas d'acceptation suite à un traitement trop lent. Ceci notamment dans l'hypothèse où les aspects juridiques seraient d'ici là résolus et où le projet pourrait aller de l'avant.

**Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :**

- 1) Est-ce que le dépôt de l'initiative populaire contre la géothermie profonde modifie l'appréciation du Gouvernement sur l'aspect politique du dossier ?**
- 2) Le Gouvernement est-il prêt à geler le dossier de Haute-Sorne, indépendamment de la procédure au Tribunal fédéral, jusqu'au traitement complet de l'initiative par le Parlement jurassien, respectivement par le peuple jurassien ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le responsable :



Loïc Dobler

Delémont, le 31 mai 2017

